Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Promenades printanières en forêt:les chiens doivent être tenus en laisse !

Après un hiver particulièrement rude pour la faune sauvage, la saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux débute en forêt. Afin de ne pas perturber les petits et leurs parents, le service des forêts, de la faune et de la nature demande aux détenteurs de chiens de bien vouloir tenir leur animal en laisse lors des promenades en forêt entre 1er mai et le 15 juillet.

La truffe au vent, partir à la recherche des odeurs de la nature, courir au loin, puis revenir rejoindre son maître, c'est le grand plaisir de tout chien. Mais au printemps, les chiens ont tôt fait de repérer les mammifères nouveaux nés cachés dans les fourrés ou les oisillons. Laissés en liberté ou mal maîtrisés, les chiens causent chaque printemps de graves perturbations à la faune sauvage, pouvant aller jusqu'à la mort des jeunes animaux et oisillons.

Les animaux sauvages ont eu des difficultés à survivre à un hiver long et froid. Il est ainsi essentiel de protéger leurs petits en évitant de s'en approcher, de les toucher ou de laisser son chien en liberté. La laisse est le seul moyen sûr d'empêcher le chien de perturber le développement des petits.

C'est la raison pour laquelle, en forêt, les détenteurs de chiens sont invités à tenir en laisse leur compagnon à quatre pattes, du 1er mai au 15 juillet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 avril 2009

DSE, Sébastien Sachot, conservateur de la faune, 021 557 86 30